

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Réussir son installation, faire vivre son projet

Accompagner les jeunes installés dans la mise en oeuvre de leur projet

QUI EST CONCERNÉ ?

Jeune installé en agriculture en phase de mise en œuvre et de réalisation de son projet.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Prendre de la hauteur pour piloter et sécuriser son projet afin d'atteindre ses objectifs

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Bénéficier d'un appui aux démarches administratives
- Disposer d'un accompagnement dans la mise en place et le développement de ses productions pour situer sa rentabilité et ses marges de progrès, pour accompagner les évolutions du projet et pour gérer les investissements et leurs financements

NOS ATOUTS

- Equipe de conseillers d'entreprise expérimentés, neutres et indépendants
- Conseiller référent unique intervenant pour l'étude d'installation et l'accompagnement post installation
- Phases d'accompagnement individuelles et collectives
- Méthodologies et références reconnues



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Rencontres individuelles pour un suivi administratif du dossier d'installation (instruction post CDOA, fiche déclarative de suivi des engagements)
- Optimisation de la déclaration PAC
- Analyse des résultats, un suivi des indicateurs techniques, économiques et financiers, pour ajuster le projet et étudier la faisabilité de nouveaux investissements
- Vérification des critères de déclenchement de la procédure d'avenant à l'installation
- Rencontre collective avec d'autres jeunes installés pour se situer, évaluer ses marges de progrès et échanger sur ses pratiques.

LIVRABLES

- Document de compte-rendu avec possibilité d'indicateurs techniques, économiques et financiers, de plan d'actions, de projection d'évolution de revenu
- Document d'optimisation de primes PAC

NOS RÉFÉRENCES

- Un accompagnement qui existe depuis 2000 sur la base d'un contrat clair
- Environ 300 jeunes installés accompagnés chaque année
- 6 accompagnements post installation collectifs par an, en productions vaches laitières, vaches allaitantes, vente directe et autres productions

CONTACT :

LE CONSEILLER D'ENTREPRISE : 04 77 92 12 12

LES INTERVENANTS :

Le conseiller d'entreprise référent désigné depuis l'élaboration du projet d'installation

DURÉE :

Quatre interventions sur 3 ans

TARIFS :

Selon le catalogue des services actualisé chaque année.

Pour les installations aidées, possibilité d'aides régionales à l'installation, d'aide de la Chambre d'Agriculture de la Loire et complément DJA.

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

